

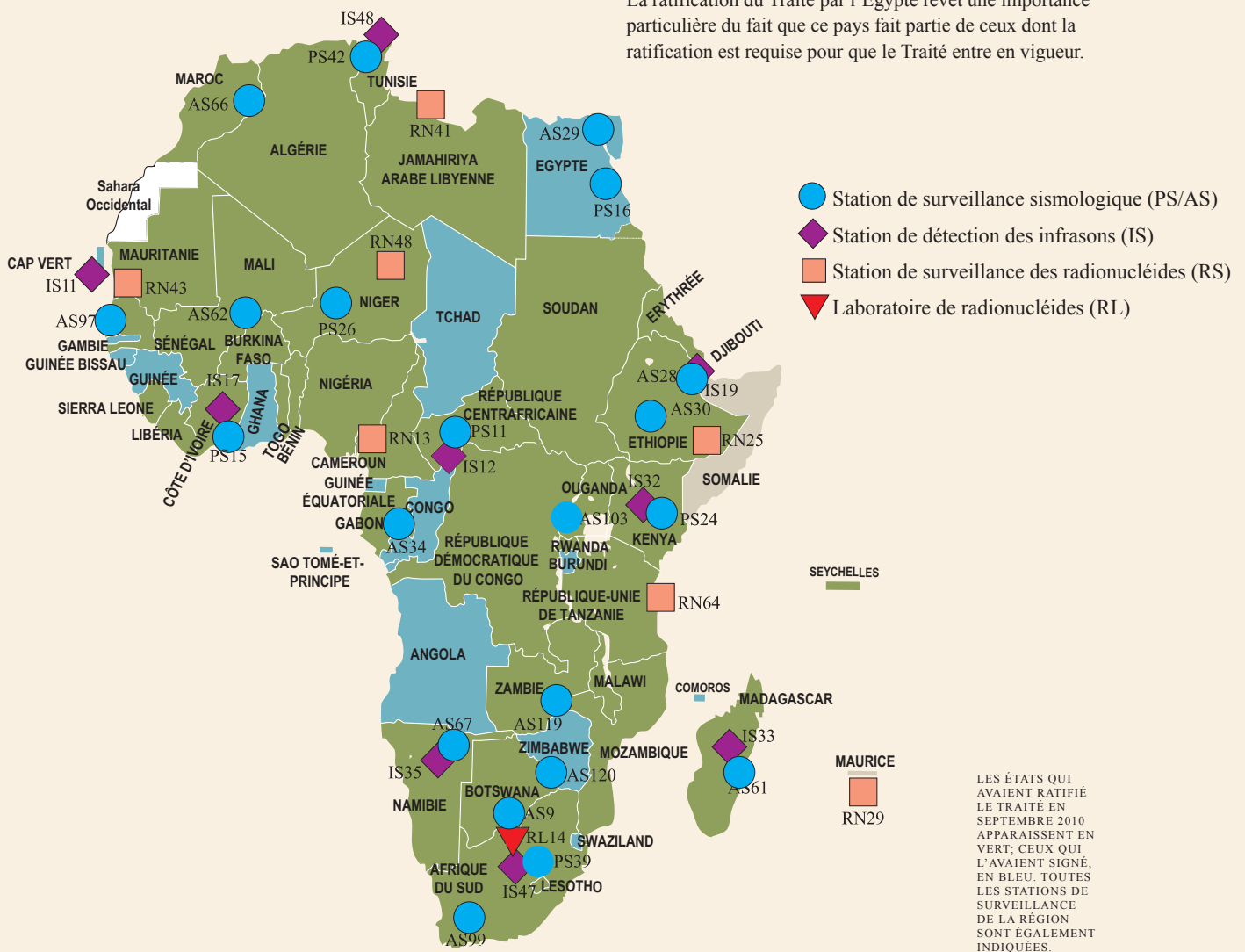
La contribution de l'Afrique à l'arrêt des essais nucléaires

L'Afrique et le désarmement nucléaire

Les États africains jouent un rôle important dans les efforts déployés à l'échelle mondiale en faveur de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Les 53 États africains sont tous parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui vise à empêcher la dissémination des armes nucléaires et de la technologie connexe, à progresser vers le désarmement nucléaire et à faciliter les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

L'Afrique et le TICE

En septembre 2010, 51 des 53 États d'Afrique avaient signé le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et 38 l'avaient également ratifié. L'Ile Maurice et la Somalie étaient les deux seuls États de la région à ne pas l'avoir encore signé. Les États qui l'avaient signé mais non encore ratifié sont les suivants: Angola, Comores, Congo, Égypte, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe, Swaziland, Tchad et Zimbabwe. La ratification du Traité par l'Égypte revêt une importance particulière du fait que ce pays fait partie de ceux dont la ratification est requise pour que le Traité entre en vigueur.





M. MICHEL TOMMO MONTHÉ, AMBASSADEUR DU CAMEROUN, INTERVENANT AU NOM DU GROUPE AFRIQUE À L'OCCASION DE LA CONFÉRENCE D'EXAMEN DU TNP EN 2010 (PHOTO ONU/EVAN SCHNEIDER).



M. TAIB FASSI FIHRI, MINISTRE MAROCAIN DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, À LA CONFÉRENCE EN VUE DE FACILITER L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU TRAITÉ D'INTERDICTION COMPLÈTE DES ESSAIS NUCLÉAIRES TENUE EN 2009 À NEW YORK

« Le Groupe Afrique est convaincu qu'une entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour faire respecter l'interdiction complète de toutes les formes d'explosions nucléaires expérimentales représenterait un progrès concret et significatif dans la réalisation graduelle du désarmement nucléaire. »

M. Michel Tommo Monthé, Ambassadeur du Cameroun, intervenant au nom du Groupe des États africains parties au TNP, à l'occasion de la Conférence d'examen du TNP en 2010.

Les États africains participent activement aux travaux de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE). Plusieurs représentants d'États africains ont déjà présidé l'organe directeur de l'OTICE; ainsi, le tout premier Président, de 1996 à 1997, était sud-africain, et deux représentants de l'Algérie ont occupé cette fonction, en 1999 et 2005. En 2010, la Présidente est Mme Selma Ashipala-Musavyi, de la Namibie.

A la tête du processus visant à promouvoir l'entrée en vigueur du Traité

Le Maroc, avec la France, dirige depuis 2009 le processus visant à promouvoir l'entrée en vigueur du Traité. Ayant présidé la toute dernière Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du TICE (aussi appelée « Conférence

Le TICE

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires de 1996 interdit toute explosion nucléaire (TICE). En septembre 2010, plus de 180 États l'avaient signé et plus de 150 l'avaient également ratifié. Parmi les 44 États dotés de technologies nucléaires sans la ratification desquels le Traité ne peut entrer en vigueur, 9 ne l'avaient pas encore ratifié: la Chine, la Corée du Nord, l'Égypte, les États-Unis, l'Inde, l'Indonésie, l'Iran, Israël et le Pakistan. La Corée du Nord, l'Inde et le Pakistan ne l'avaient pas encore signé.

convoquée en vertu de l'article XIV »), qui s'est tenue à New York en 2009, le Maroc et la France continuent de promouvoir le Traité et de coordonner les activités de sensibilisation.

Exhortant les États qui ne l'avaient pas encore fait à signer et ratifier le Traité, M. Taib Fassi Fihri, Ministre marocain des Affaires étrangères, a déclaré à la Conférence convoquée en vertu de l'article IV: « Un moratoire volontaire sur les essais nucléaires ne saurait se substituer à la



M. ZACHARY D. MUBURI-MUITA, AMBASSADEUR DU KENYA, PRIE INSTAMMENT LES ÉTATS QUI NE L'ONT PAS ENCORE FAIT DE RATIFIER LE TRAITÉ D'INTERDICTION COMPLÈTE DES ESSAIS NUCLÉAIRES (PHOTO ONU/ESKINDER DEBEBEL).



À LEIPZIG (ALLEMAGNE DE L'EST, À L'ÉPOQUE), DES ÉTUDIANTS MALIENS PROTESTENT CONTRE LE PREMIER ESSAI NUCLÉAIRE EFFECTUÉ PAR LA FRANCE, LE 13 FÉVRIER 1960.

ratification du Traité ». Il a insisté sur l'importance du Traité en tant qu'élément clef du dispositif de non-prolifération des armes nucléaires et a ajouté: « Nos enfants et nous voulons vivre en paix et en sécurité ».

La sécurité régionale

La participation active de l'Afrique aux travaux de l'OTICE est une illustration des efforts constants déployés par les pays du continent pour promouvoir la sécurité régionale et internationale. En 1963, les dirigeants africains ont adopté une décision sur le « désarmement général » dans laquelle ils se déclaraient expressément favorables à un monde sans armes nucléaires. Cet attachement a été réaffirmé par le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité de Pelindaba), ouvert à la signature en 1996. La création de l'Union africaine, en juillet 2002, a encore renforcé l'engagement de l'Afrique en faveur de la paix et de la stabilité régionales et internationales. Les dirigeants africains reconnaissent que la sécurité était une condition préalable au développement économique durable et au bien-être des populations.

« C'est important que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entre en vigueur dès que possible. Nous prions instamment tous les États qui ne l'ont pas encore ratifié, en particulier ceux dont la ratification est impérative, à faire de son entrée en vigueur une priorité. »

M. Zachary D. Muburi-Muita, Ambassadeur du Kenya, à l'occasion de la Conférence d'examen du TNP en 2010.

Le passé nucléaire de l'Afrique

Le propre passé du continent en matière d'essais nucléaires et de développement d'armes nucléaires a incité les États africains à s'engager activement en faveur de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Le 13 février 1960, la France a fait exploser son premier engin nucléaire à Reggane (Algérie), dans le désert du Sahara. Cette explosion atmosphérique a été suivie de trois autres, sur le même site. Entre 1961 et 1966, la France a réalisé une série de 13 explosions nucléaires souterraines sur le site d'essais qu'elle avait installé dans le massif du Hoggar, près de In Ekker, dans le Sahara algérien. Les mesures de la radioactivité indiquent que certains endroits sont toujours contaminés.

L'OTICE

La Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), qui a son siège à Vienne, a pour tâche de mettre en place le régime de vérification pour qu'il soit pleinement opérationnel à l'entrée en vigueur du Traité. Elle a également pour mandat de promouvoir la signature et la ratification du Traité.



STOCK D'ENVELOPPES DE BOMBES PROVENANT DU PROGRAMME SUD-AFRICAIN D'ARMES NUCLÉAIRES. (PHOTO: MUNGO POORE)

L'Afrique du Sud, ancienne détentrice de l'arme nucléaire

À l'autre extrémité du continent, un programme de développement d'armes nucléaires voyait le jour. Entre les années 1960 et les années 1980, l'Afrique du Sud s'est dotée d'un petit arsenal de six bombes nucléaires.

En 1990, vers la fin de l'apartheid, l'Afrique du Sud a volontairement renoncé à son programme d'armes nucléaires et l'a démantelé. Tous les engins nucléaires ont été détruits. Peu après, en 1991, le pays a adhéré au TNP.

La création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique

Le Traité de Pelindaba, qui porte création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, est entré en vigueur le 15 juillet 2009, lorsque le Burundi l'a ratifié après 27 autres États. L'hémisphère sud est ainsi devenu une zone totalement exempte d'armes nucléaires.

Ce sont les essais nucléaires effectués par la France dans le désert algérien dans les années 1960 qui ont déclenché la première initiative en faveur de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. En 1961, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé cette initiative par l'adoption d'une résolution appelant à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires sur le continent. La décision de l'Afrique du Sud de renoncer à ses armes nucléaires et de les démanteler et son adhésion au TNP ont donné l'impulsion nécessaire pour que le Traité voie le jour. Ce dernier a reçu le nom de Pelindaba, d'après le lieu où l'Afrique du Sud avait



STATION DE DÉTECTION DES INFRASONS IS19 À DJIBOUTI (DJIBOUTI).

mis au point son programme d'armes nucléaires et où se trouve aujourd'hui un centre de recherche nucléaire.

Les avantages du TICE

Les États qui signent et ratifient le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en tirent un certain nombre d'avantages d'ordre politique. Ils souscrivent à une norme importante dans le domaine de la non-prolifération et du



STATION DE SURVEILLANCE DES RADIONUCLÉIDES RN43 À NOUAKCHOTT (MAURITANIE).



L'AMBASSADEUR DE LA NAMIBIE, Mme SELMA ASHIPALA-MUSAVYI, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION PRÉPARATOIRE DE L'OTICE POUR 2010.



STATION DU RÉSEAU PRIMAIRE DE SURVEILLANCE SISMOLOGIQUE PS15 À DIMBROKO (CÔTE D'IVOIRE).

« Nous voulons que se crée une synergie entre le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le Traité de Pelindaba, car ils se renforcent mutuellement. Nous avons décidé que l'Afrique serait une zone exempte d'armes nucléaires et c'est ce même objectif que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires vise à l'échelle mondiale »,

L'Ambassadeur de la Namibie, Mme Selma Ashipala-Musavyi, Présidente de la Commission préparatoire de l'OTICE pour 2010.

désarmement nucléaires. Les États Membres de l'OTICE intègrent une communauté d'États ayant les mêmes aspirations, à savoir débarrasser le monde des armes nucléaires.

Les États Membres de l'OTICE bénéficient également d'un grand nombre d'avantages d'ordre technique. Des technologies leur sont transférées grâce à l'installation de stations du Système de surveillance international (SSI) sur leur territoire. La mise à leur disposition de données de surveillance et de rapports d'analyse du Centre international de données (CID) contribue au renforcement des capacités ainsi qu'au progrès scientifique et technique.

Le renforcement des capacités nationales

Sur les 53 États Membres africains, 31 ont désigné une Autorité nationale chargée d'assurer la liaison avec l'OTICE et avec les autres États Membres. C'est elle qui est à la tête des efforts déployés dans le pays pour appliquer le Traité.

Au total, 28 États africains ont mis en place un centre national de données (CND), interlocuteur direct au plan national chargé de recevoir les données de surveillance du SSI et les rapports d'analyse du CID. Dans les pays qui

Le régime de vérification du TICE

Le Système de surveillance international (SSI), réseau mondial constitué de 337 installations, surveille la Terre en permanence pour détecter les traces d'éventuelles explosions nucléaires. Les stations de surveillance sismologique, infrasonore et hydroacoustique recherchent des signes d'explosion nucléaire dans le sol, l'air et l'eau, tandis que les stations de surveillance des radionucléides et des gaz rares sont à l'affût de traces de radioactivité dans l'air. Toutes les données de surveillance sont transmises au Centre international de données (CID) de l'OTICE à Vienne, à des fins de traitement et d'analyse. Les résultats sont communiqués aux États Membres en temps quasi réel. Après l'entrée en vigueur du Traité, les États Membres pourront demander aux inspecteurs de recueillir des preuves sur place lorsque les données de surveillance analysées les porteront à croire qu'une explosion nucléaire pourrait avoir été réalisée en violation des dispositions du Traité.

abritent des stations de surveillance du SSI, le CND peut également fournir une assistance pour l'envoi de données de surveillance au CID situé à Vienne. L'OTICE contribue au renforcement des capacités, en particulier dans les pays en développement. Elle appuie la création de CND au moyen de la fourniture de matériel et de logiciels ainsi que de la formation du personnel concerné.

L'OTICE invite les États à participer aux ateliers régionaux et séminaires nationaux consacrés aux procédures de ratification du Traité, aux mesures d'application nationales, à la mise en commun des informations et au renforcement des capacités nationales. Elle propose également un grand nombre d'ateliers techniques et de programmes de formation dans les différents domaines liés à la vérification, à l'intention des opérateurs de stations de surveillance, du personnel des CND et des experts techniques. Lorsqu'elles rejoignent ensuite les

installations nationales, ces personnes contribuent à améliorer les capacités scientifiques et techniques du pays. Plusieurs pays africains ont déjà accueilli des activités de formation.

Les stations de surveillance en Afrique

L'Afrique joue un rôle essentiel pour le régime de vérification prévu par le Traité car c'est dans cette région que se trouve le plus grand nombre d'États abritant des installations du SSI. Lorsque la mise en place du réseau sera achevée, 24 États d'Afrique seront responsables de 38 installations de surveillance – 21 stations de surveillance sismologique, 9 stations de surveillance des infrasons, 7 stations de surveillance des radionucléides et 1 laboratoire de radionucléides. Parmi ces stations, 26 sont déjà certifiées et transmettent des données au CID, 2 sont en phase d'essai, et 5 sont en construction.



STAGE RÉGIONAL DE FORMATION POUR LES OPÉRATEURS DE STATIONS ET LE PERSONNEL TECHNIQUE DES CENTRES NATIONAUX DE DONNÉES AU BOTSWANA, JUILLET 2005.

PUBLICATION :

Section de l'information
Commission préparatoire de l'Organisation
du Traité d'interdiction complète
des essais nucléaires (OTICE)

Centre international de Vienne
B.P. 1200
1400 Vienna (Autriche)

Tél.: +43 1 26030 6200
Fax: +43 1 26030 5823

Mél.: info@ctbto.org
Web: www.ctbto.org

© 2010 CTBTO Preparatory Commission
Imprimé en Autriche. Septembre 2010.